



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **1 juin 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **25 mai 2022**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROCHER à Kaoutar DAHOUM, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Pierre BARNEAUD - ROUSSET à Myriam MOSTEFAOUI, Yvan MARGUE à Fatma FARTAS, Liliane GILET-BADIOU à Stéphane GOMEZ, Nacera ALLEM à Nordine GASMI, Carlos PEREIRA à Maoulida M'MADI, Sacha FORCA à Christine BERTIN

Membres absents :**Audrey WATRELOT**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

Pacte de cohérence métropolitain -
Adoption du Projet de territoire Rhône
Amont (PDTRA)

V_DEL_22061_26

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

I - Contexte

En vertu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du code général des collectivités territoriales, la conférence métropolitaine a élaboré, dans les neuf mois qui ont suivi le renouvellement général des conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire.

Après l'adoption du projet de Pacte de cohérence métropolitain par la Conférence Métropolitaine des Maires ainsi que la consultation des 59 conseils municipaux, conformément aux dispositions prévues par les textes, le Conseil de la Métropole a adopté la version définitive du PACTE lors de la séance du 16 mars 2021.

II - Rappel des éléments de synthèse du Pacte de cohérence métropolitain

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain précise, dans un premier temps, les principes structurants la relation Métropole-CTM-Communes, renforçant le rôle des instances de gouvernance que sont les Conférences Territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine, dans le souci d'une relation de confiance et de dialogue

Le projet de Pacte propose une méthode de coopération autour de sept axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace, au service des habitants du territoire :

- revitalisation des centres-bourgs ;
- éducation ;
- modes actifs ;
- trame verte et bleue ;
- l'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ;
- logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité ;
- développement économique responsable, emploi et insertion.

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants et structurants pour la relation entre les Communes et la Métropole, qui ont fait preuve de leur valeur-ajoutée en matière de service rendu lors du précédent mandat et dont la pertinence se confirme :

- action sociale ;
- santé ;
- culture-sport-vie associative ;
- propreté-nettoisement ;
- politique de la ville ;
- maîtrise et accompagnement du développement urbain.

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, dans un souci d'efficacité et de justice territoriale :

- une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global est allouée aux CTM, pour les années 2021 à 2026. Elle permet le financement d'opérations

d'aménagement du domaine public en proximité via le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité (PROX), pour 118 millions d'euros. Elle permet également le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros sur le mandat. Ces 82 millions d'euros sont répartis entre les CTM selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants par CTM ;

- un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines est engagé ;
- le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

III- Le Projet de territoire

Sur la base du PACTE, un travail a été engagé au sein des CTM afin d'arrêter une proposition de Projet de Territoire. Les Projets de Territoire sont donc la déclinaison concrète et opérationnelle du PACTE, adaptée aux spécificités de chaque CTM. Fruit de la démarche de concertation et de co-construction, il doit être composé de plusieurs parties :

- un énoncé des enjeux majeurs du territoire sur la base d'un diagnostic identifiant les principales caractéristiques économiques, démographiques, sociales et géographiques du territoire ;
- les axes stratégiques du Pacte retenus et dont la CTM souhaite se saisir ;
- les projets opérationnels ;
- avec des propositions de fiches actions ;
- l'adossement au volet financier du PACTE.

IV – Projet de Territoire de la CTM Rhône Amont

La CTM Rhône Amont à laquelle appartient la commune de Vaulx-en-Velin s'est saisie des axes suivants dans le cadre de l'élaboration de son Projet de Territoire :

- Axe 2 : Education : « l'achat mutualisé d'instruments de musique », cette action est à destination des publics jeunes et vient à l'appui des dispositifs mis en place par les communes pour pouvoir notamment mettre davantage d'instruments à disposition des jeunes et les encourager à pratiquer l'instrument durablement, individuellement ou collectivement, en lien avec la structure concernée (école de musique, établissement scolaire...) ;
- Axe 3 : Modes actifs : « les liaisons cyclables », cet axe est travaillé avec une attention particulière aux conditions d'apprentissage du « savoir rouler » pour les enfants et les familles qui les accompagnent, à l'échelle de la CTM, qui pourra se traduire par la mise en place d'un cyclo-drome ;
- Axe 4 : Trame verte et bleue : « les espaces végétalisés de proximité », pour Vaulx-en-Velin cet axe du projet de territoire sera mobilisé autour des questions d'aménagement de la Rize ;
- Axe 5 : « Cuisine centrale : du champ à l'assiette sans en perdre une miette » ; il s'agit d'étudier avec la métropole la faisabilité d'un projet de cuisine centrale intercommunale, connectée au territoire et à ses producteurs, dans une recherche de qualité alimentaire et de développement durable et local.

Sur la base de ces axes et dans le cadre du travail de concertation conduit au sein de la CTM, les projets suivants et les montants indiqués ont été retenus à l'échelle de l'ensemble de Rhône amont :

Axe Stratégique du	Intitulé du projet	Montant TTC fi-
--------------------	--------------------	-----------------

Pacte Retenu		PACTE
Axe Stratégique 2 : Éducation	Achat mutualisé d'instruments de musique	500 000 €
Axe Stratégique 3 : Modes Actifs	Conception et mise en œuvre d'un cyclodrome	750 000 €
Axe Stratégique 3 : Modes Actifs	Maillage cyclable intercommunal	710 309 €
Axe Stratégique 4 : Trame verte et bleue	Projet intercommunal d'aménagement de la Rize	750 000 €
Axe Stratégique 4 : Trame verte et bleue	Végétalisation des espaces publics communaux	750 000 €
Axe Stratégique 5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage	Projet de cuisine centrale intercommunale incluant approvisionnement en circuits courts et bio	3 500 000 €
TOTAL		6 960 309 €

En conséquence, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au projet de territoire en déclinaison du pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence territoriale des maires du 20 mai 2022 ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document pour la mise en œuvre du Projet de territoire (et notamment le projet de territoire lui-même).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20220601-V_DEL_22061_26-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la délibération n°2021-0506 du 16 mars 2021 relative à l'approbation du Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 ;

Conformément à l'article L3633-3 du code général des collectivités territoriales, les communes sont invitées à formuler un avis sur le Projet de Territoire de leur CTM ;

Entendu le rapport présenté le 1^{er} juin 2022 par la Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'émettre un avis favorable au projet de territoire en déclinaison du pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence territoriale des maires du 20 mai 2022 ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer tout document pour la mise en œuvre du Projet de territoire (et notamment le projet de territoire lui-même).

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 5
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 01 juin 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#



PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 DE LA CTM RHÔNE AMONT



Table des matières

Table des matières.....	3
Préambule	5
Introduction.....	7
La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte	7
1 Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain.....	9
1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés.....	9
1.1.1 Démographie.....	10
1.1.2 Habitat / Logement	11
1.1.3 Éducation	13
1.1.4 Politique de la ville	14
1.1.5 Social	14
1.1.6 Environnement	18
1.1.7 Cadre de vie	<u>2019</u>
1.1.8 Zoom sur le Projet urbain Carré de Soie.....	23
1.1.9 Économie Emploi.....	23
1.1.10 Alimentation / Restauration collective	24
1.1.11 Culture.....	26
1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire	27
1.3 Les enjeux du territoire	29
1.3.1 Éducation	29
1.3.2 Déplacements Mobilités.....	30
1.3.3 Environnement	30
1.3.4 Alimentation / cuisine centrale intercommunale	31
1.3.5 Habitat et développement urbain	31
1.3.6 Carré de Soie	32
1.3.7 Développement responsable	32
1.3.8 Autres sujets transverses prioritaires pour les Maires.....	32
2 Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain.....	33
2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus	34
2.1.1 Les axes stratégiques.....	34
2.1.2 Les domaines de coopération.....	34

2.2	Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat	35
3	Engagement financier	35
3.1	Rappel du volet financier du Pacte	35
3.2	Répartition de l'enveloppe volet 2	37
4	ANNEXES	38
4.1	ANNEXE 1 : Déclinaison des projets opérationnels portés par la CTM au sein de fiches-actions	38
4.2	ANNEXE 2 : Points Saillants / Tableau AFOM.....	46

Préambule

Issu d'une collaboration étroite entre les communes de Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon, ce Projet de territoire a été réalisé à partir des contributions fournies par les services des communes et l'ensemble des directions de la Métropole de Lyon, notamment les référents métiers territorialisés.

Le pilotage de l'élaboration du Projet de territoire a été assuré par le service de la Coordination territoriale de la Métropole de Lyon, en partenariat avec les Directions Générales des Services des communes de la CTM.

Introduction

La formalisation de Projets de territoire par les Conférences Territoriales des Maires, en déclinaison du Pacte

Le Pacte de cohérence métropolitain, voté en Conseil de la Métropole du 15 mars 2021, fixe le cadre de l'élaboration d'un **Projet de territoire 2021-2026** par chacune des Conférences Territoriales des Maires.

Le Projet de territoire, formalisé à l'issue d'une démarche de **concertation** et de **co-construction entre les communes de Décines, Jonage, Meyzieu et Vaulx-en-Velin**, porte sur les sujets suivants :

- ✓ **un énoncé des enjeux majeurs du territoire** : réalisation d'un diagnostic synthétique et partagé sur les caractéristiques du territoire et ses enjeux, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte ;
- ✓ l'identification des **axes stratégiques du Pacte** dont la CTM souhaite se saisir, pour mener une action conjointe avec la Métropole de Lyon (déclinaison locale des enjeux du Pacte) ;
- ✓ l'identification des **coopérations préexistantes** confortées ou amplifiées dans le Pacte 2021-2026, sur lesquelles la CTM souhaite poursuivre la coopération avec la Métropole de Lyon ;
- ✓ la mention des **projets opérationnels** se rapportant aux sujets d'intérêt de la CTM (qu'il s'agisse d'axes stratégiques du Pacte ou de coopérations préexistantes) ;
- ✓ l'adossement au **volet financier** du Pacte.

Le volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

L'affectation de ces budgets, à l'initiative des Communes pour le FIC et des CTM pour la PROX, sont à **inscrire dans les grandes orientations de politique publique portées par la Métropole** :

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points [noirs de difficultés](#), améliorer les revêtements
- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les îlots de chaleur urbain
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public

Les opérations sont définies dans le cadre de discussions annuelles entre les Communes et la Métropole pour le FIC, les CTM et la Métropole pour la PROX.

Pour la PROX, les Projets de territoire permettront, à partir de la définition des enjeux du territoire, l'identification des grandes orientations de la CTM en matière d'aménagement du domaine public en proximité.

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**, à rayonnement intercommunal et relevant des compétences de la Métropole.

Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.

Chaque Conférence Territoriale des Maires procède à l'adoption de son Projet de territoire par un **avis à la majorité des suffrages exprimés**. Il est ensuite délibéré dans les Conseils municipaux des Communes composant la CTM, pour avis, puis délibéré en Conseil de Métropole.

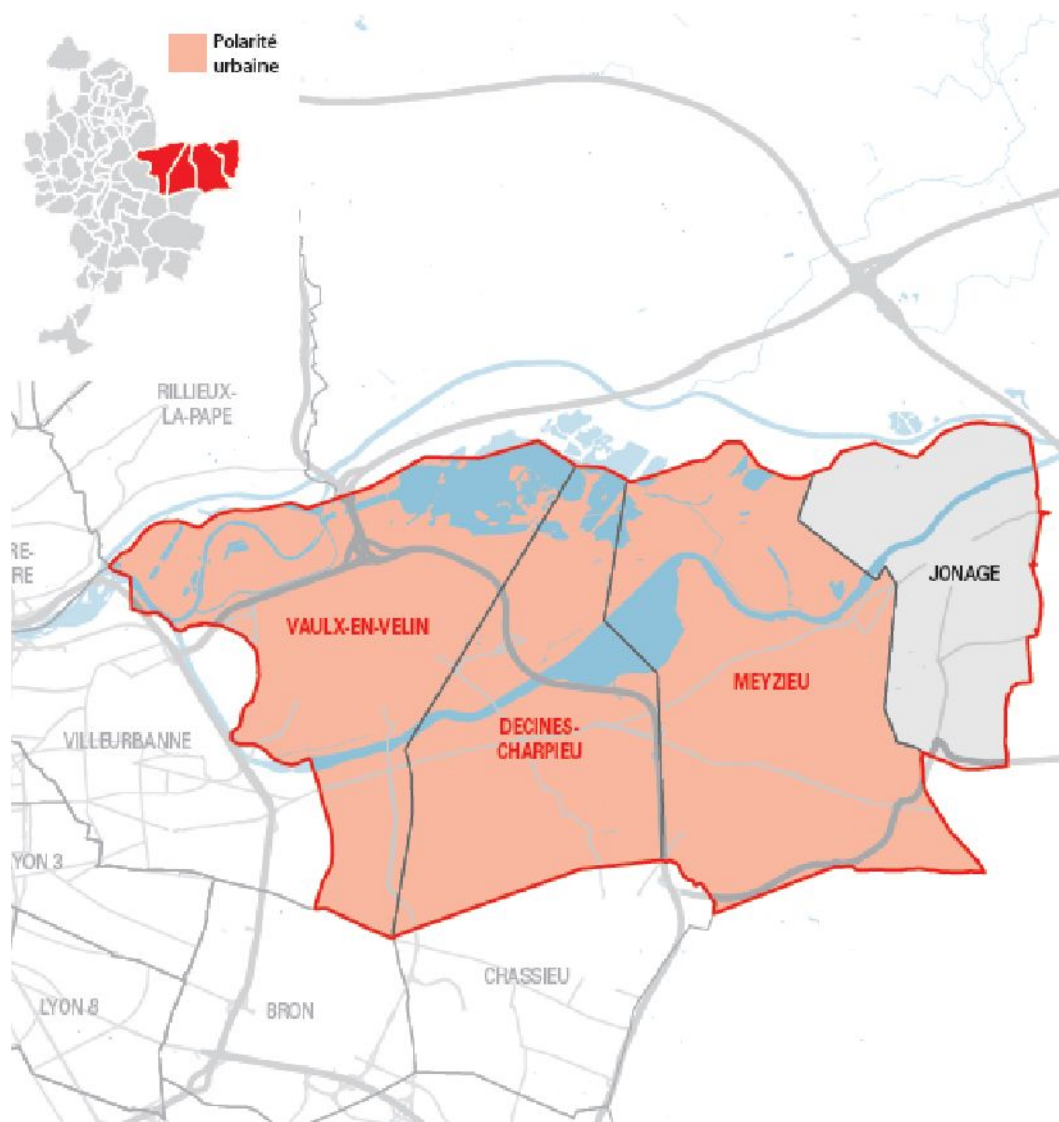
Le Projet de territoire est **co-signé par les Communes composant la CTM et le Président de la Métropole**.

Un état d'avancement du Projet de territoire sera partagé annuellement dans chacune des Conférences Territoriales des Maires.

1 Énoncé des enjeux majeurs du territoire, en lien avec les thématiques inscrites dans le Pacte de cohérence métropolitain

Nom de la CTM : **Rhône Amont**

Nom des communes la composant : **Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx-en-Velin.**



1.1 Portrait de territoire, par l'identification de quelques données clés

1.1.1 Démographie

- ▶ 4 communes de l'Est sur un secteur en forte dynamique
- ▶ 123 178 habitants au 1^{er} janvier 2019, soit 8,3% de la population métropolitaine ; avec une croissance de la population de près de 10% en 6 ans entre 2013 et 2019. 3^{ème} CTM la plus peuplée après Lyon et Villeurbanne.
- Vaulx-en-Velin : 53 016 habitants, enregistre la plus forte dynamique démographique de la Métropole entre 2013 et 2019 avec 3% d'augmentation par an.
- Décines : 29 069
- Meyzieu : 34 941
- Jonage : 6 152
- ▶ Évolution démographique entre 2010 et 2020 :
 - Vaulx-en-Velin : 21,4%
 - Décines : 13,5%
 - Meyzieu : 14,8%
 - Jonage : 2,4%
- ▶ Superficie totale :
 - Vaulx-en-Velin : 2 109 ha
 - Décines : 1 709 ha
 - Meyzieu : 2 356 ha
 - Jonage : 1 205 ha
- ▶ Proportion des plus de 60 ans (CTM : 20% / Métropole : 15%),
 - Vaulx-en-Velin : 15% de plus de 60 ans
 - Décines : 24% de plus de 60 ans
 - Meyzieu : 24% de plus de 60 ans
 - Jonage : 25% de plus de 60 ans
- ▶ Proportion des moins de 30 ans (CTM : 43% / Métropole : 49%)
 - Vaulx-en-Velin : 49% de moins de 30 ans
 - Décines : 39% % de moins de 30 ans
 - Meyzieu : 39% de moins de 30 ans
 - Jonage : 34% de moins de 30 ans

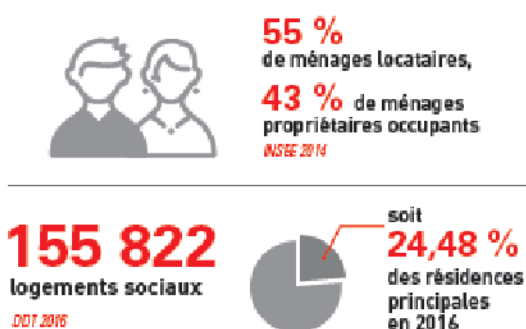
1.1.2 Habitat / Logement

- Objectifs de production PLU-H 2018-2026 : 7 800 logements soit 850 à 900 logements / an, pour répondre aux besoins de logements
- En 2019 : 593 logements neufs commencés (7 276 pour la Métropole)
- En 2020, deux communes sont déficitaires en logement social : Meyzieu (21,08%) et Décines (23,46%). Vaulx en Velin a le plus fort taux de LS de la Métropole (56,17%) et Jonage le plus faible (1,02%) car elle n'est pas soumise à la loi SRU du fait du PEB de Saint Exupéry.
- Dynamique immobilière : un taux de construction neuve 2008-2019 de 29,8% (dans la Métropole : 18,4%)
- Statuts d'occupation des logements

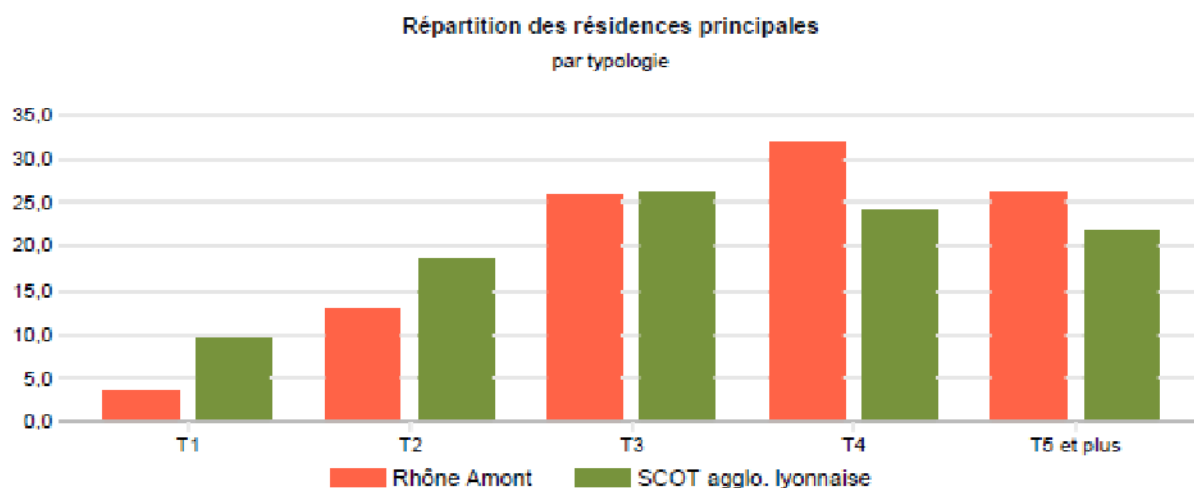
Catégorie	Nombre		%	
	Rhône Amont	SCOT agglo. lyonnaise	Rhône Amont	SCOT agglo. lyonnaise
Nombre de ménages propriétaires	22 993	289 341	51,5	44,0
Nombre de ménages du parc privé	8 396	227 846	18,8	34,7
Nombre de ménages du parc social	12 612	126 963	28,2	19,3
Nombre de ménages logés gratuitement	644	13 112	1,4	2,0
Total	44 645	657 262	100,0	100,0

Source : Insee - Recensement de la population - 2017

En 2017 : à l'échelle de la Métropole :



- Typologie des logements



► Logement social

Pression de la demande

Indicateurs	Rhône Amont
Pression de la demande (rapport entre demandes et attributions)	5,4

Source : Fichier commun de la demande locative sociale - 2019

- Le détail par commune est le suivant (7,1 sur la Métropole) :
 - Décines : 14,4 (1000 demandeurs en + chaque année, soit de 4500 fin 2014 à 10 000 début 2021) - 3^e ville de la Métropole
 - Jonage : 16,5 - 2^e ville de la Métropole mais avec 30 logements sociaux (21 SEMCODA)
 - Meyzieu : 5,4
 - Vaulx-en-Velin : 3,7
- Nombre de bailleurs sociaux et principaux présents sur les communes :

Communes / principaux bailleurs	Nombre de logements
Vaulx-en-Velin	
Total bailleurs sociaux: 20	
EST MÉTROPOLE HABITAT	3143
ALLIADE HABITAT	2829
GRAND LYON HABITAT	1184
LYON MÉTROPOLE HABITAT	886
DYNACITÉ	424
IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES (IRA)	300
SOLLAR	299
SEMCODA	215

Décines	
<i>Total bailleurs sociaux: 14</i>	
ALLIADE HABITAT	821
LYON MÉTROPOLE HABITAT	524
OPAC DE L'ISÈRE	440
IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES (IRA)	338
GRAND LYON HABITAT	160
EST MÉTROPOLE HABITAT	147
CDC HABITAT	127
Meyzieu	
<i>Total bailleurs sociaux: 14</i>	
ALLIADE HABITAT	1056
LYON MÉTROPOLE HABITAT	388
SEMCODA	363
GRAND LYON HABITAT	234
IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES (IRA)	160
Jonage	
<i>Total bailleurs sociaux: 1</i>	
SEMCODA	21

Source : logementsocial69.fr

1.1.3 Éducation

- Les chiffres ci-après concernent la rentrée 2020 :
 - 44 écoles maternelles et 36 écoles primaires publiques répartis en 59 groupes scolaires (GS) sur la CTM :
 - Vaulx en Velin 20 écoles maternelles + 17 primaires ~~+ 1 école privée sans contrat « Les esprits libres »~~
 - Meyzieu 8 groupes scolaires (GS) publics 2 écoles maternelles + 1 école privée
 - Décines 9 GS + 2 GS privés école Jeanne d'Arc et Al Kindy
 - Jonage 2 GS + 1 école maternelle
 - 9 collèges publics accueillant 5 064 collégiens
 - **4 en REP+** à Vaulx-en-Velin et le collège Lagrange à Villeurbanne Saint-Jean accueillant 406 élèves vaudais
 - 3 à Meyzieu,
 - 2 à Décines dont **1 en REP**
 - Capacité d'accueil : 5 700 places et 130 places en plans B provisoires
 - 2 collèges privés : 692 élèves
 - **4 Lycées** : 2 sur Vaulx-en-Velin dont 1 professionnel + 2 sur Décines (2100 élèves à Charlie Chaplin en public + 1 privé Al Kindy 168 élèves) **+ un établissement technique privé.**
 - **3 établissements d'enseignement Supérieur** situés à Vaulx-en-Velin : l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), l'École d'ingénieurs Nationale

des Travaux Publics de l'État (ENTPE) et l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction, école d'ingénieurs privée (ESITC).

- ▶ Le bilan 2015-2020 :
 - 28 nouvelles classes primaires
 - Création de **420 places pérennes** par la **création d'extensions dans 2 collèges** : Serres (Meyzieu), portant la capacité à 700 élèves et Duclos (Vaulx) d'une capacité de 550. Si
 - Création de 130 places en plans B provisoires : Bastié (Décines)
 - Création de 70 places nouvelles en plans B par l'extension de Valdo (Vaulx-en-Velin) à la rentrée 2021
 - 2 collèges privés : 692 élèves : Collège privé Jeanne d'Arc : 450 élèves et Collège privé Al Kindy : 242 élèves.

1.1.4 Politique de la ville

- ▶ 27 % des habitants résident dans un QPV (12% pour la Métropole) :
 - Vaulx-en-Velin : 54%
 - Décines : 8%
 - Meyzieu : 9%
- ▶ La CTM compte 7 quartiers inscrits dans la géographie prioritaire :
 - Cinq QPV : Grand Ile et Sud à Vaulx-en-Velin, le Mathiolan et Les Plantées à Meyzieu, le Prainet à Décines – Charpieu
 - Deux QVA : La Soie Montaberlet et Berthaudière – Sablons à Décines
 - Une résidence labellisée à Décines-Charpieu : Les Marais
- ▶ Existence d'un Grand Projet de Ville à Vaulx-en-Velin
- ▶ Une concentration des équipements à vocation sociale dans les quartiers en politique de la ville
- ▶ L'offre en équipements à vocation sociale est plutôt dense. Outre les CCAS, on recense 9 centres sociaux et 1 EVS (Prainet Décines), 6 implantations de Maisons de la Métropole et une MJC, presque tous localisés dans un quartier en politique de la ville ou à proximité
- ▶ Il y a 3 structures d'insertion par l'activité économique implantées dans la CTM.

1.1.5 Social

Une présence importante de familles et de jeunes. Des habitants aux revenus modestes. Une population davantage exposée au chômage et à la précarité

- ▶ Accueil des usagers : 6 Maisons De la Métropole (MDM) : 4 sur Vaulx-en-Velin, une sur Décines, une sur Meyzieu, représentant plus de 230 agents pour accueillir la

population. Un CCAS par commune, ainsi qu'une permanence en mairie annexe au Sud de Vaulx-en-Velin.

- Tissu associatif et institutionnel : partenariat riche et dynamique avec un bon maillage associatif.

Les Communes animent des instances partenariales, dont certaines dans le cadre de la Politique de la Ville, qui favorisent la prévention.

Ces instances réunissent, outre la Ville, les partenaires institutionnels (État, Métropole, secteur de la santé, bailleurs, transporteurs,...), les associations œuvrant dans le domaine de la prévention et parfois les habitants.

On peut citer entre autres :

- le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- le Conseil Local de Santé Mentale ;
- la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;
- le Contrat Local de Santé ;
- le Contrat Éducatif Local ;
- le Programme de Réussite Éducative ;
- l'Atelier Santé Ville ;
- le Fonds d'Aide aux Jeunes.

► Caractéristiques sociales et médicosociales :

- Taux de familles mono parentales : Métropole : 10% / CTM : 12% / Vaulx-en-Velin : 15% / Décines : 12% / Meyzieu : 10% / Jonage : 8%
 - Taux de familles nombreuses : Métropole : 22% / CTM : 29%
 - La population de la CTM est plutôt jeune par rapport à la moyenne Métropole : 27% de la population a moins de 18 ans contre 22% en moyenne dans la Métropole
 - Taux de jeunes 15-25 ans non scolarisés et sans diplôme : 30%, contre 23% au niveau de la Métropole
 - Taux de pauvreté : très différent d'une commune à l'autre – Vaulx-en-Velin: 33%, Décines: 15%, Meyzieu : 12%, Jonage : 5%, 21% au total sur la CTM contre 16% sur la Métropole. Des poches de pauvreté dans les QPV.
 - Les ouvriers représentent 27% de la population active en 2015, et jusqu'à 33% à Vaulx-en-Velin, contre 16% dans la Métropole
 - Un écart de revenu des habitants important entre communes : Médiane du revenu disponible par unité de consommation, en euros : 15 520 pour Vaulx-en-Velin / 20 230 pour Décines / 22 090 pour Meyzieu / 25 650 pour Jonage. Pour la Métropole, cet indicateur est de 21 930 euros
 - Part de la population couverte par le RSA : 9% contre 6% au niveau de la Métropole
 - Un territoire en déficit d'offre de santé malgré l'offre existante (création en cours d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé rassemblant les professionnels de Meyzieu et Décines, en complément de celle de Vaulx-en-Velin).
 - Principales problématiques sociales accompagnées et repérées au sein des Maisons de la Métropole du territoire :
- accès aux droits ;
 - accès ou maintien logement ;
 - accompagnement budgétaire ;

- fracture numérique ;
- violence intrafamiliales ;
- insertion des publics spécifiques (handicap, jeunes majeurs, sorties ASE, sans droits ni titres...) ;
- isolement des personnes âgées.

► Problématiques conjoncturelles identifiées :

- Accueil de ménages nouveaux
- Étudiants en souffrance
- Difficile accès aux soins
- Isolement

► Chiffres clés d'activité en MDM en 2019 :

- Accueil en MDM :
 - Accueil physique : 51 000
 - Accueil téléphonique : 62 000
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) :
 - Bilan de santé des 3-4 ans : entre 85% et 95% d'une classe d'âge vus
 - Assistants maternels : 738
- Protection de l'enfance :
 - Enfants pris en charge au moins une fois : 1 239
 - Nombre d'Information Préoccupantes : 237
- Personnes âgées / Personnes handicapées :
 - Nombre de bénéficiaires de l'APA : 1 689
 - Nombre de bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH) : 2 734
 - Nombre de dossiers PH adultes enregistrés : 2 653
 - Nombre de dossiers PH enfants enregistrés : 790
- Accompagnement social :
 - Nombre de ménages reçus : 5 600 dont 2 000 nouveaux

► Chiffres clés des CCAS :

❖ **Décines-Charpieu :**

- Près de 13 000 contacts annuels avec la population décinoise
- 1 465 entretiens réalisés par les travailleurs sociaux chaque l'année
- 132 foyers domiciliés au CCAS
- 188 décinois inscrits sur le registre canicule

Accueil au CCAS :

- Pôle Social :
 - Accueil physique : 4 772 contacts
 - Accueil téléphonique : 3 534 contacts
- Pôle Seniors (Espace Seniors Décinois) :

- Accueil physique : 1 418 contacts
- Accueil téléphonique : 2 656 contacts
- Domiciliation :
 - 122 domiciliations actives au 31/12/2019, hausse constante depuis 3 ans
- Accompagnement social :
 - Pôle adultes : 980 entretiens individuels et 13 visites à domicile
 - Pôle Seniors : 309 entretiens individuels et 79 visites à domicile
- Aide alimentaire :
 - 444 demandes instruites, 480 décinois soutenus sur le plan alimentaire
- Aide facultatives :
 - 76 demandes d'aides, 59 aides accordées
- Le Revenu Solidarité Active (RSA) :
 - 47 instructions de RSA,
 - 119 bénéficiaires en parcours activité sur l'ensemble de l'année, 87 en file active au 31 décembre
 - 474 entretiens proposés et de nouvelles modalités de contacts (actions collectives)
 - « Accompagnement Global » : 23 orientations pour l'année 2019
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :
 - 38 permanences tenues
 - 133 entretiens pour 69 jeunes décinois
 - 102 aides attribuées
- Permanence numérique :
 - 45 permanences réalisées tout au long de l'année
 - 182 décinois reçus, soit 139 foyers différents
- Le Programme de Réussite Éducative (PRE) :
 - 119 enfants accompagnés dans le cadre du PRE (31% de filles, 69% de garçons) en 2020
 - 20 mois d'accompagnement en moyenne
 - 2 à 3 ETP (3 référentes : 1 ETP, 1 à 0,80 ETP et 1 à 0,50 ETP)
 - 1 189 enfants décinois accompagnés dans le cadre du PRE depuis le 1er janvier 2007
 - 68% d'enfants orientés par l'Education Nationale, 24% par une prise de contact directe des parents
 - 54% des enfants scolarisés dans un établissement en REP, 74% issus des quartiers QPV/QVA
 - 85 % de sorties positives (objectifs atteints ou partiellement atteints + réorientation)

1 coopération de type informations croisées et coordination de l'action sociale
a été mise en œuvre sur le mandat précédent dans le cadre du 1^{er} Pacte de Cohérence Territorial

- ❖ **Jonage** : 34 bénéficiaires du service de portage de repas à domicile et 58 personnes vulnérables suivies.
- ❖ **Meyzieu** : volonté d'intervenir sur les précarités et la mise à l'abri en particulier.
- ❖ **Vaulx-en-Velin** :
 - **744 personnes ont été reçues en 2020** (828 en 2019 et 801 en 2018) dont :
 - 320 bénéficiaires du RSA (336 en 2019 et 331 en 2018) ;
 - 186 personnes accompagnées dans le cadre de la prévention des impayés et du risque d'expulsion (240 en 2019 et 318 en 2018) ;
 - 238 personnes en accompagnement global (247 en 2019 et 152 en 2018).
 - ~~La diminution du nombre de personnes reçues (-10%) par rapport à 2019 peut s'expliquer par la période de confinement (nouvelles demandes reçues téléphoniquement et pas physiquement) et l'arrêt des permanences sans rendez-vous après le confinement.~~
 - **Programme de Réussite Éducative** (PRE) porté par le CCAS : 3 référents de parcours pour 3 territoires ont accompagné 263 enfants/jeunes en 2020: 38,4 % de filles et 61,6 % des garçons. Le nombre d'enfants suivis est constant depuis 2 ans : 269 en 2019, 263 en 2021. Les 6 – 11 ans représentent près de 48 % et les 12 – 16 ans presque 38 %. La proportion d'enfants de 2 à 5 ans reste faible avec 4,9 %.

1.1.6 Environnement

- ▶ La CTM est marquée par une forte présence d'espaces naturels et agricoles (57 % de la superficie de la CTM), contre 44 % au niveau de l'agglomération. Les surfaces naturelles et agricoles totalisent 4 182,4 ha, la surface la plus importante se situant à Vaulx-en-Velin (1 220,8 ha, soit 58 % de la superficie de la commune), c'est à Jonage que la part est la plus importante (71 % de la surface communale, soit 856,2 ha).
- ▶ Une agriculture encore bien présente (42 exploitations en 2010 avec une SAU de 1 232 ha) :
 - Vaulx-en-Velin retenue dans le cadre de l'appel à projet ANRU « Quartiers fertiles » concernant le déploiement d'une agriculture urbaine de proximité dans les QPV, pour un projet de continuum agricole sur la Grande Ile au Mas du Taureau : ferme urbaine, point de vente en circuit court, jardin partagé, pépinière pour les habitants.
 - Un marché de producteurs et des Halles à Décines-Charpieu
 - Un projet mené par les communes de Décines et Vaulx-en-Velin autour de la zone maraîchère et des circuits courts nommé « Terres du Velin ». 7 exploitants sont présents sur Vaulx-en-Velin.
 - 400 ha sur le Grand Parc cultivés par une quinzaine d'agriculteurs (occupation du domaine public) + 100 ha gérés en direct.
 - Biezin projet de coulée verte (emplacement réservé)
 - « potager des écoliers » 4000m2 de culture bio de légumes pour alimenter en circuits courts la cuisine centrale de Décines (carottes, pomme de terres).

- ▶ Si avec 7 370,5 ha de superficie, les communes Rhône-Amont représentent 14 % de la surface des communes de l'agglomération, la surface d'eau représente 44 % de celle de l'agglomération. Elle est plus concentrée sur Vaulx-en-Velin (43 % de la surface d'eau de la CTM), Meyzieu et Décines-Charpieu (respectivement 27 % et 26 %) que sur Jonage (4 %) (*données PLU-H 2019*).
- ▶ La présence des champs captants de Crépieux-Charmy qui fournissent 90 % de l'eau potable de la Métropole (Lac des Eaux Bleues sur Vaulx-en-Velin, la Rubina sur Décines-Charpieu, la Garenne sur Meyzieu et Les Vernes sur Jonage).
- ▶ Un territoire concerné par les risques : risque d'inondation PPRNI (2006) et risques technologiques PPRT (2012).
- ▶ Le **Grand Parc Miribel Jonage** représente 2200 hectares de nature, classé Natura 2000, à cheval sur la CTM Rhône Amont et 6 communes de la Côtère de l'Ain. Il abrite notamment 800 ha de forêt, 500 ha de terres cultivées, 400 ha de plans d'eau et de très nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines protégées. Le Centre de pédagogie Eau et Nature de L'îloz accueille scolaires et grand public. Le Grand Parc a développé une charte des espaces naturels et agricoles.

Sa fréquentation atteint près de 4M de visiteurs par an. Il représente un équipement majeur de l'agglomération et le 2^{ème} Parc métropolitain d'Europe.

- ▶ La moyenne de **Canopée** de l'agglomération est d'environ 27 %, ainsi 27% de la Métropole est ombragée par des arbres quelle que soit sa nature ou sa domanialité. Avec 22 % de Canopée, Rhône-Amont se situe légèrement en deçà de la moyenne, sans différenciation significative entre les communes (*analyse 2009*).
- ▶ Le territoire de Rhône-Amont compte **11 942 arbres d'alignement**, soit environ 162 par km². Plus de 50 % de ces arbres sont plantés à Vaulx-en-Velin (6 480 sujets, soit 307 par km²), près du quart à Décines-Charpieu (2 592 sujets, soit 151 par km²), 17 % à Meyzieu (2 073 sujets, soit 89 par km²) et 7% à Jonage (797 sujets, soit 66 par km²) (*données 2021*).
- ▶ La superficie des **protections des espaces végétalisés** est de 1 132,8 ha (15 % des surfaces communales), répartie à environ 1/3 pour chacune des communes de Meyzieu et Vaulx-en-Velin, 21 % à Jonage et 12 % pour Décines-Charpieu.
- ▶ Ces **espaces naturels protégés** favorisent les promenades au bord du Rhône, et invitent à marcher entre terre et eau. 3 parcours du guide des sentiers nature 2020 sont classés dans cette rubrique : « les Grands Vernes » 2 km à Décines-Charpieu, « Des Hommes, un fleuve et une île » 4 km et « Le sentier des Allivoz » 4,5 km à Meyzieu. « Biezin nature » offre une balade champêtre de 6 km dans la plaine de l'est, à la jonction de Décines-Charpieu et Chassieu. Des aires de jeu et de repos, un jardin et un observatoire sont aménagés.

1.1.7 Cadre de vie

a) Domaine public de Voirie

Le domaine public de voirie métropolitain à l'échelle de la CTM représente une part d'environ 9 à 10 % des valeurs de l'agglomération, soit par objet :

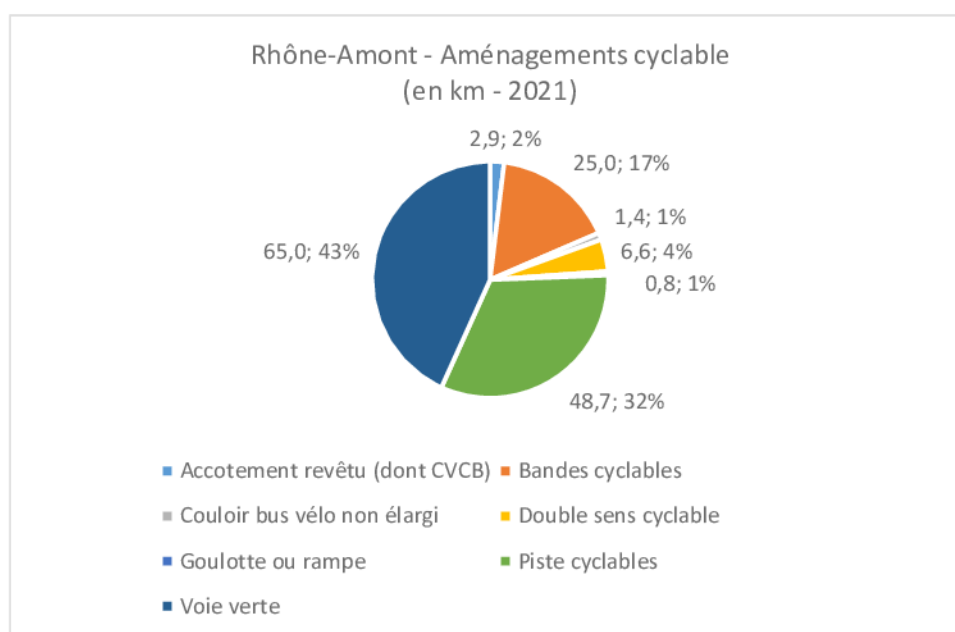
- linéaire de voies (dont voies rapides et tunnels) : 320 853 mètres linéaires
- surface de voies (dont voies rapides et tunnels) : 2 230 026 m²
- linéaire de trottoirs : 410 089 mètres linéaires
- surface de trottoirs : 828 569 m²

Les communes de Vaulx-en-Velin et Meyzieu ont des valeurs de même niveau (autour de 30 %) par thème ; la part de Décines est d'environ le quart, alors que Jonage se situe autour de 10 %.

b) Modes doux

- Aménagements

Les aménagements cyclables au niveau de la CTM représentent 150 256 mètres linéaires, soit 15 % des aménagements de la Métropole.



Avec 43 % et 32 %, les voies vertes et les pistes cyclables représentent une part importante des aménagements à l'échelle de la CTM. Ils constituent respectivement 32 % des 203,5 km de voie verte, et 21 % des pistes cyclables de l'agglomération.

Même si Meyzieu arrive en tête avec 33 % des aménagements de la CTM, il est suivi de près par Décines-Charpieu (30 %) et Vaulx-en-Velin (29 %), Jonage est en retrait avec 8 % des aménagements.

Les stations Vélo'V sont très peu présentes dans le territoire : 5 à Vaulx-en-Velin et 1 à Décines-Charpieu (soit 130 bornettes au total), sur les 428 (soit 8 982 bornettes) installées sur la Métropole.

Le projet de REV (réseau express vélo) prévoit la livraison de 250 km de réseau entre 2021 et 2026, sur une ambition de 316 km à horizon 2030. Ce réseau sera développé sur des axes existants et à aménager. La CTM est concernée par 4 axes : au nord à travers le Grand parc sur les 4 communes de la CTM, le long du T3, et au sud route de Genas à Vaulx-en-Velin, et en axe nord / sud à Vaulx-en-Velin : le long du BUE, itinéraire à prolonger au nord sur un tracé à positionner.

- Arceaux vélos (au 25 février 2021)

844 arceaux sont implantés sur l'espace public, et 173 sont des emplacements de longue durée situés en box fermés de type P+R. Ce parc représente 6 % des arceaux de la Métropole.

Ce mobilier est particulièrement présent sur Vaulx-en-Velin (521), sur Meyzieu (280) et Décines-Charpieu (199), et beaucoup moins développé à Jonage (17).

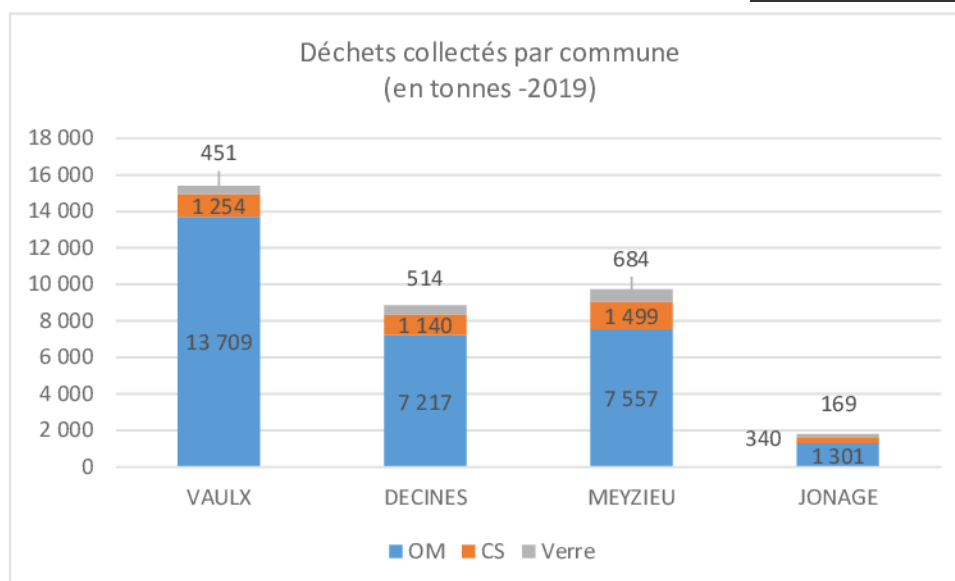
c) Déchets

- Collecte des ordures ménagères (données 2019 / nombre d'habitants 2017)

La collecte des ordures ménagères est assurée par un prestataire à Vaulx-en-Velin, et en régie dans les 3 autres communes.

Les 35 835,2 tonnes collectées sur Rhône-Amont en 2019 représentent 9 % des tonnages collectés dans l'agglomération, et se répartissent à 83 % (29 784,4 tonnes) pour des ordures ménagères résiduelles, 12 % (4 232,4 tonnes) pour la collecte sélective et 5 % (1 818,4 tonnes) pour la collecte du verre.

Par habitant de Rhône-Amont, le poids moyen d'ordures ménagères résiduelles est de 253,18 kg ; il se situe au-dessus de la moyenne de l'agglomération qui est de 223,87. Vaulx-en-Velin et Décines-Charpieu avec 276,07 et 252,33 kg ont des poids moyens supérieurs à la moyenne par habitant, Meyzieu (225,75 Kg) est dans la moyenne, alors que Jonage se situe en deçà (220,33 kg).



La collecte sélective totalise 4 232,38 tonnes sur la CTM, soit 36,8 kg par habitant, ce qui est inférieur à la moyenne de l'agglomération qui est de 43,8 kg par habitant. Le poids par habitant varie de manière importante entre les communes : il est de 58,3 pour Jonage, 45,4 pour Meyzieu, 40,9 pour Décines-Charpieu et 25,9 pour Vaulx-en-Velin.

Des silos d'apport volontaire complètent la collecte en porte à porte, avec des silos pour la collecte sélective (27 sur la CTM), et des silos à verre (246 sur la CTM). À noter, il n'y avait pas en 2019 de silos d'apport volontaire pour les ordures ménagères. Les 246 silos à verre représentent 10 % du parc de l'agglomération et 6 % du verre enlevé : soit 1 818,4 tonnes, qui représentent 15,8 kg par habitants contre 22,7 kg par habitant métropolitain.

- Déchèteries

Deux des 19 déchèteries de l'agglomération sont situées sur le territoire de Rhône-Amont. 13 736 tonnes de déchets ont été collectées en 2019 (soit 10 % des quantités collectées dans les déchèteries de l'agglomération) : 8 997 tonnes pour la déchèterie de Décines-Charpieu, et 5 340 pour celle de Vaulx-en-Velin.

Une collecte saisonnière de déchets verts est organisée à l'automne et au printemps dans certains secteurs de l'agglomération pour désengorger les déchèteries, Jonage bénéficie de ce dispositif.

- Corbeilles de propreté

815 corbeilles de propreté et porte-sac sont installées sur les communes de la CTM, soit 7 % du parc de l'agglomération.

- Marchés alimentaires et forains (à compléter)

- Sapins de Noël

Des points de collecte des sapins de Noël sont installés dans les communes volontaires. En 2020, 1 396 sapins ont été collectés dont 760 à Jonage, 325 à Décines-Charpieu et 311 à Vaulx-en-Velin.

En 2021, 180 points de collecte ont été installés dans 66 communes et arrondissements de l'agglomération, pour un total de 312 tonnes (soit une évolution de +5,4 % entre 2020 et 2021). La ville de Meyzieu a participé en janvier 2021.

- Actions partenariales Convention qualité propreté

Dans le cadre du précédent PACTE, des conventions qualité propreté (CQP) ont été signées entre la Métropole, et respectivement les communes de Chassieu (2013), Vaulx-en-Velin (2016), et Décines-Charpieu (2019). Le travail initié avec Meyzieu n'a pas abouti.

Deux communes organisent des « Faites de la propreté » : Vaulx-en-Velin et Décines-Charpieu.

1.1.8 Zoom sur le Projet urbain Carré de Soie

Le projet urbain du Carré de Soie entre désormais dans une phase de développement plus mesuré visant, en ce qui concerne la **partie vaudaise du Carré de Soie** (concerne également la CTM Villeurbanne) à :

- achever les développements urbains enclenchés antérieurement
- accueillir les équipements publics nécessaires au développement urbain (groupes scolaires, esplanade Tase, etc.)
- requalifier les ensembles de logements sociaux inscrits en Quartier Prioritaires (QPV) (Grande Cité Tase, Balme & Chalets, etc.)
- assurer les coutures urbaines entre nouveaux et anciens quartiers par le biais d'interventions sur le Domaine Public (T9, TCSP centre-est, etc.)
- anticiper, encadrer et préciser les échéances des développements urbains futurs (Tase Est, Blein / Salengro, Sofrapain/Catupolan, Genas/Chénier, etc.)

1.1.9 Économie Emploi

- ▶ Nombre d'emplois et part dans le total Métropole : **44 980 emplois** soit 6,42 % des emplois de la Métropole
- ▶ Taux de chômage : 12 400 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C fin 2017. Si l'on rapporte le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité réduite (Cat. A) à la population active, ce sont 16 % des actifs (12 % en moyenne dans la Métropole) qui sont inscrits à Pôle emploi.
- ▶ Niveau de revenu médian par UC : Un niveau de vie très disparate dans la CTM : En 2015, il s'élève à 2 050 € par mois et par UC à Jonage alors qu'il est de 1 250 € à Vaulx-en-Velin où un tiers de la population (21% dans la conférence et 16 % dans la Métropole) se situe en dessous du seuil de pauvreté soit 1 015 € pour une personne seule.
- ▶ Caractéristiques du tissu économique :
- ▶ Un territoire de développement à l'Est de la Métropole, allant de la 1ère couronne aux limites du territoire avec l'Ain et la CCEL, traversé d'ouest en est par T3 et Rhônexpress, axe majeur pour le développement économique.
- ▶ Territoire accessible et attractif, avec des espaces économiques majeurs à dominantes productives (Grande Île, ZI la Rize, ZI la Soie, ZI Meyzieu Jonage) et des pôles tertiaires et de services (Carré de Soie, Grand Montout).
- ▶ Une prépondérance des emplois industriels (26 % contre 15 % pour la Métropole) dans un tissu productif et industriel diversifié, avec de nombreuses spécificités (forte

présence du BTP, du commerce de gros, du transport et des services aux entreprises et aux particuliers)

- ▶ 8 800 établissements sont implantés à Rhône Amont. 64% d'entre eux n'ont pas de salariés. Le territoire compte proportionnellement plus d'établissements entre 100 et 499 salariés que la métropole de Lyon (26% contre 22%).
 - ▶ Un secteur tertiaire bien représenté : Carré de Soie, Grand Montout en accompagnement du Grand Stade.
 - ▶ Une armature commerciale avec 3 pôles commerciaux d'agglomération (Carré de Soie, les 7 Chemins, Peyssilieu).
 - ▶ Un territoire qui a connu un très fort développement hôtelier (sur les 5 dernières années, 40 % du développement hôtelier s'est réalisé sur l'Est avec plusieurs nouveaux hôtels sur le Rhône-Amont).
 - ▶ Une agriculture (cf. partie ENVIRONNEMENT) encore bien présente (42 exploitations en 2010 avec une SAU de 1 232 ha).
 - ▶ Un territoire dans lequel le commerce de proximité, malgré des difficultés, est encore bien présent.
- Une offre commerciale significative en GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).
 - 10% de l'offre de la Métropole
 - Densité : 838 m² pour 1000 habitants // 701 dans la Métropole, ce qui permet de maintenir la dépenses des résidents de la CTM dans le territoire
 - Une offre en commerces traditionnels également bien présente :
 - 65 commerces pour 10 000 habitants (contre 59 dans la CTM Porte des Alpes en comparaison)
 - 16 marchés hebdomadaires
 - Le commerce de proximité est une préoccupation des villes : Décines a recruté un manager de centre-ville mi-février 2022, Meyzieu et Jonage n'en ont pas, Vaulx en Velin dans le cadre du FISAC emploie un agent de développement.
 - Locaux commerciaux propriété des communes :
 - Décines : 7 locaux commerciaux au centre commercial Le Prainet + 2 terrains dans le quartier des Marais exploitant 2 restaurants
 - Jonage : 16 locaux commerciaux propriété de la commune + projet d'aménagement de nouveaux locaux commerciaux dans l'ancien Lidl

1.1.10 Alimentation / Restauration collective

Type de public	Ville			
	Décines	Jonage	Meyzieu	Vaulx-en-Velin
Mode d'exploitation	Cuisine centrale municipale	Accord-cadre à bon de commande. Liaison froide. terme le 31/08/21	Cuisine centrale municipale	Prestataires SHCB + Elior

Total repas par jour écoles + crèches	1900 soit 270 000 repas en 2019 (84 % scolaires dont 54 % primaire +30 % maternelle)		2 475	3 500
Écoles	1650 dans 8 restaurants scolaires en liaison froide	158 (matern.) + 305 (prim.) sur 3 restaurants scolaires	2 200	3 000 à 3 500
Portage repas à domicile / séniors	non	34	55 / jour	150 bénéf. en 2019 pour 27 397 repas. 205 bénéf. en 2020 pour 30 140 repas résidence Croizat 35/jour 9300 repas en 2019. 10 096 repas en 2020
Centre aéré / de loisirs	250 8% au total	75 le mercredi + vacances scolaires (de 30 à 85)	200	
Multi accueil /crèches		30		35 700 en 2019 30 580 en 2020 dont 18 453 (Élior) + 12 127 (SHCB)
Personnel municipal	TR		20	TR
Collèges	645 demi-pensionnaires	Pas de collège	1041 demi-pensionnaires	Cuisine centrale lycée des Canuts. 3 000 repas / jour dont 280 Collégiens

► Zoom sur Décines :

- Approvisionnement de la cuisine centrale en légumes grâce au projet « potager des petits écoliers » sur 4000 m² (bail rural à un exploitant agricole, 5 t de pommes de terre récoltée, 1,5 tonnes de carottes). Traitement des produits à la Légumerie de la cuisine centrale.
- Convention avec la banque alimentaire et un acteur local de la solidarité : don alimentaire issu des plats non consommés dans les restaurants scolaires.

1.1.11 Culture

NB : afin de gommer l'effet COVID sur la fréquentation, la période de référence est la saison 2018/2019.

► Équipements à rayonnement métropolitains :

- Grand Stade, Planétarium, Centre National Culture Arménienne
- Espace de plongée de Meyzieu, centre culturel de Meyzieu,
- EN COURS : Nombre abonnés + nombre billets vendus + taux remplissage 2018/2019
- Centre Charly Chaplin à Vaulx-en-Velin : 10 622 spectateurs en 2019 soit + 22 % par rapport à 2018 avec 8661 spectateurs. 350 abonnés saison 2019/2020 (209 en 2017/2018)
- Centre culturel le Tobbogan à Décines : 29 000 places vendues, 1250 abonnés, 70 levées de rideau, subventions 57 K€ Métropole et 750 K€ ville. Cinéma 35 000 places vendu, 10 000 enfants à l'année.

► Médiathèques & bibliothèques :

- Décines 1 ludothèque (4248 personnes en 2019, 1044 jeux empruntés) et 1 médiathèque en 2019 108 043 passages, 156 494 prêts, 3027 adhérents. 3 500 élèves accueillis par an.
- L'accompagnement par la Métropole des bibliothèques des communes <12 000 habitants concerne la médiathèque de Jonage.
- Meyzieu compte 1 médiathèque
- Vaulx-en-Velin a un réseau lecture publique qui s'appuie sur une médiathèque et des annexes.

► Enseignements artistiques :

- **4 établissements** sont implantés sur le territoire des 4 communes la CTM (2 de statut municipal à rayonnement communal et 2 de statut associatif) avec **plus de 2000 élèves** au total :
 - le conservatoire de musique et danse de Vaulx-en-Velin (conservatoire à rayonnement communal en régie directe) 1000 élèves
 - le conservatoire de musique et d'art dramatique de Meyzieu (conservatoire à rayonnement communal en régie directe) 750 élèves
 - l'école de musique et Harmonie Décinoise (statut associatif) 257 adhérents pour 6 enseignants et l'école DECIBEL (statut associatif) 295 adhérents pour 8 enseignants.
 - l'école de musique « Loisirs et culture » de Jonage (statut associatif) 110 élèves et 5 enseignants avec une subvention municipale de 14,5% du budget. En raison de la crise sanitaire le contrat d'un des enseignants n'a pas été renouvelé.
- À Vaulx-en-Velin en 2019/2020 ce sont 3 279 élèves qui ont pu bénéficier des interventions artistiques scolaires et périscolaires.
- Les moyens dédiés sur la CTM :
 - 87 enseignants représentant 50 ETP (données 2017) avec 30 enseignants à Vaulx-en-Velin, 35 à Meyzieu, 20 à Décines et 2 à Jonage.
 - Budget et subvention communale ou pourcentage de subvention municipale dans le budget. En 2017 : 85 % pour Vaulx-en-Velin 78

% pour Meyzieu 68 % pour Décines (60,32 % sur saison de réf.) et 6 % pour Jonage (14,5%. Sur saison de réf.) *données en cours de mise à jour.*

- **2 coopérations** (de type aide à la collecte de données, mise en page, communication) ont été mises en œuvre sur le mandat précédent dans le cadre du 1^{er} Pacte de Cohérence Territorial entre les CTM Rhône Amont et Porte des Alpes
 - Valorisation de l'offre destinée aux musiciens amateurs des conservatoires et écoles de musique des 8 communes des deux CTM au travers d'un document de communication intercommunal,
 - Développement du Fest' – dispositif d'émergence de groupes issus des musiques actuelles, avec la participation de groupes issus des conservatoires et écoles de musique des 8 communes.

1.2 Éléments saillants pour un diagnostic de territoire

L'attractivité croissante du territoire Rhône amont ne se dément pas et se traduit dans toutes les politiques publiques.

La **dynamique démographique** est portée par le solde naturel (présence importante de familles et de jeunes souvent moins diplômés qu'ailleurs dans la Métropole, des **habitants aux revenus modestes** et une surreprésentation des ouvriers et employés parmi les actifs).

Le territoire est **dynamique sur le plan économique**, porté par le développement de pôles tertiaires d'agglomération, avec une forte représentation d'activités productives d'équipements de loisirs, de services et de commerce.

Les **centres bourgs** ont besoin d'être revitalisés et accompagnés :

- bourg de Charpieu, requalification globale de l'avenue Jean-Jaurès et cœur de ville semi piéton à Décines
- projet autour de la Régence à Meyzieu
- extension du centre-ville de Jonage jusqu'au château d'eau

De même pour les **Quartiers Politique de la Ville** qui accueillent une population importante et davantage exposée au chômage à la précarité.

En matière d'**éducation** le bilan 2015 2020 (cf. Éducation) montre une **démographie scolaire en progression importante. Cette dynamique se poursuivra sur le mandat avec de nombreux projets de nouveaux établissements scolaires** qui ouvriront, que ce soit école, collège, lycée ou enseignement supérieur :

- Décines : ouverture du GS Bertrand de 16 classes en centre-ville en 2021, reconstruction de l'école maternelle du GS Charpieu pour une ouverture en 2022 et École privée Al Kindi sur la friche Grand Montout avec une problématique de relocalisation sur le secteur.

- Meyzieu : 9ème GS (20 classes) rue J. Desbois en 2023, agrandissement du GS du Carreau en 2022, ouverture du Lycée privé des Maristes en 2021, ouverture du Lycée public Beltrame en 2023, réserve foncière à côté de la nouvelle école (anciens ateliers municipaux)

- Vaulx-en-Velin où 3 écoles sont prévues sur ce mandat et au ~~debut du mandat prochain~~ : K. Johnson sur cette rentrée 2021 (sud), O. Cartailhac sur la rentrée 2023 (sud), début du projet de l'école S. Veil en début fin de mandat ~~prochain~~ (village). Démolitions des écoles du Mas du Taureau (Chat perché, Y. Gagarine maternelle et élémentaire), remplacées par d'autres écoles avec un démarrage des projets en 2025. Étude de création d'un nouveau collège (il y a une réflexion pour 1 collège et 1 lycée complémentaires). 1^{ère} promotion en septembre 2021 de l'ESITC (école d'ingénieurs privée). La CTM qui accueille plus d'un millier d'étudiants, avec un enjeu de continuum universitaire sur Vaulx-en-Velin.

Les **cuisines centrales municipales** (Décines et Meyzieu) se retrouvent en limite de capacité du fait de cette démographie scolaire croissante et des nouvelles dispositions légales.

Par ailleurs, concernant la **restauration des collégiens**, il est à noter un **nombre très faible de demi-pensionnaires à Vaulx-en-Velin** (280) ~~qui questionne sur leur alimentation et le lien avec la précarité des habitants.~~

Les **équipements culturels et d'enseignement artistique** sont nombreux, avec des politiques communales visant à rendre accessible la pratique pour tous.

Une coopération sur les Enseignements Artistiques a été collectivement engagée lors du mandat précédent autour de 2 sujets (cf. 1.1.10). La dynamique de travail pourrait être poursuivie et renforcée dans le cadre du Pacte 2021-2026 autour de la **perspective importante de construction et rénovations d'équipements culturels** dans les communes de la CTM :

- La médiathèque/maison de quartier Léonard de Vinci de Vaulx-en-Velin qui ouvrira ses portes au cœur du Mas du Taureau fin 2021,
- Le futur Conservatoire de Meyzieu,
- La rénovation de la Médiathèque de Décines-Charpieu.

Cela peut être l'opportunité d'un levier au développement des coopérations, sur les dimensions collectives ou intercommunales de ces projets.

Concernant les **modes actifs** même si le réseau est bien développé il existe encore des discontinuités entre Jonage et le reste de la CTM.

Une **forte présence d'eau et d'agriculture** (historiquement présente) avec un début de réflexion initiée **sur l'accompagnement et la transformation des pratiques agricoles** : maraîchage, circuits courts...A contrario un nombre d'arbres inférieurs à la moyenne métropolitaine.

On constate également une **forte dynamique immobilière** (dépassement des objectifs de production du Scot avec 23 000 logements pour 17 000 estimés) et de nombreux **projets urbains en cours de développement ou à venir** :

- Grand Montout : perspectives d'aménagement de 13ha de la friche industrielle, projet d'ARENA (2023) et projet de connexion/renouvellement du quartier du Prainet (études à poursuivre) , PUP DSide et projet 100% inclusif médico- social, friche Intermarché à Décines.
- Carré de Soie, ZAC HDV et ZAC Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin
- Meyzieu : 3 opérations prioritaires devraient émerger d'ici à 2026 sur la Régence (centre/création d'une halle et place de marché étude en cours), les Plantées (centre commercial + habitat protocole en cours), et le quartier Gare (centre/étude

Métropole en cours) Demandes faites dans le cadre de la modification 3 du PLUH notamment pour combler le déficit de 261 LLS.

Sur base des documents produits par les délégations pour les politiques publiques relevant des 7 axes il peut être établi un tableau des atouts (endogènes), des faiblesses (endogènes), des opportunités (exogènes) et des menaces (exogènes) de la CTM.

Cf ANNEXE 4.2

Ce travail dit AFOM peut faire l'objet de séances d'échange tant avec les référents territoriaux puis les DGS qu'avec les Maires en CTM organisées au 1^{er} trimestre 2021 (entre février et avril). La séance est animée par les coordinateurs territoriaux (avec en fond les indicateurs quantitatifs ci-dessus qui auront été pré-renseignés par la Métropole pour chacune des CTM).

Le tableau final permet de poser un diagnostic thématique (/ 7 axes) concis qui servira pour délimiter les enjeux du chapitre suivant.

1.3 Les enjeux du territoire

Les enjeux pointés ci-dessous sont issus à la fois des documents de cadrage stratégique et de l'expression des Maires, notamment lors de la séance de CTM du 18/12/2020 et de leur réunion sur les axes stratégiques prioritaires du 29/03/2021.

En bleu les enjeux du territoire sans lien direct avec les thématiques du Pacte, mais jugés importants.

1.3.1 Éducation

- ▶ Mettre en œuvre les équipements en accompagnement du développement (groupe scolaire, collèges, petite enfance...).
- ▶ Moduler la carte scolaire en fonction des capacités des différents collèges pour permettre un rééquilibrage.
- ▶ Anticiper le besoin en nouveaux collèges sur ces 4 communes au vu de la dynamique immobilière qui se poursuit, de l'augmentation de population qui en découle et de la présence de fortes capacités de développement à l'horizon 2030 et au-delà.
 - Outil de prospective démographique et scolaire
- ▶ Les enseignements artistiques : faciliter l'accès à la musique pour tous sous l'angle éducatif (école, collège, lycée).
 - Travail sur les publics, notamment enseignement en milieu scolaire
 - Politique tarifaire,
 - Achat d'instruments de musique locaux ou facilitant la pratique en tout lieu,
- ▶ Faire un travail mutualisé sur les médiathèques
- ▶ Travailler le lien école-collège
- ▶ Encourager la lecture publique

1.3.2 Déplacements Mobilités

- ▶ Adapter la desserte TC aux ambitions et potentiel de développement du bassin de vie pour poursuivre le développement sur le corridor T3. Réseau TC : évolution de la desserte existante, adaptation de l'offre et extension du réseau.
- ▶ Réaliser une desserte TC sur Vaulx nord reliant ce morceau de commune au centre de l'agglomération (Ligne T9).
- ▶ Développer une nouvelle vision des besoins en déplacement en nord / sud et mettre en œuvre le projet de ligne forte A8 (T9, A8 centre, T10).
- ▶ Impacts M6-M7
- ▶ Gestion des flux routiers pendulaires en provenance de Nord Isère et Côtière de l'Ain
- ▶ Réaliser une nouvelle ligne forte TC Centre-Est sur la route de Genas (votée au Sytral en 03/21).
- ▶ Améliorer l'intermodalité dans des lieux stratégiques : Vaulx-en-Velin La Soie, Meyzieu ZI.
- ▶ BUE enjeu d'achèvement
- ▶ Préserver les centres des communes du trafic de transit.
- ▶ Poursuivre le maillage cyclable du territoire pour les loisirs, mais aussi inter quartiers en alternative à la voiture individuelle sur les axes structurants dans la continuité des aménagements déjà réalisés.
 - Enjeu pour l'ensemble des maires de terminer le maillage cyclable sur la commune de Jonage, notamment pour relier le futur Lycée public Colonel Arnaud Beltrame de Meyzieu via la ZAC des Gaulnes à Jonage par le Nord.

1.3.3 Environnement

- ▶ Préserver l'équilibre existant entre espaces urbains et espaces naturels ou agricoles.
- ▶ Préserver les périmètres des captages et notamment celui de Crépieux-Charmy pour protéger la ressource en eau potable en assurant la maîtrise foncière.
- ▶ Sécuriser le système d'endiguement de Vaulx-en-Velin.
- ▶ Mettre en valeur la trame verte et bleue très présente, restaurer les corridors écologiques.
- ▶ Développer les liens nord / Sud entre les grands espaces naturels et / ou agricoles (lien Biézin, Grand Stade, Grand Large, Grand Parc) en s'appuyant sur les opportunités de projets urbains.
- ▶ Affirmer le rôle de trait d'union Est / Ouest et nord / Sud du canal de Jonage et préserver l'accès à l'eau.
- ▶ Mettre en œuvre le projet de parc linéaire de l'Est Lyonnais reliant les espaces naturels et agricoles du Parc de Parilly au Grand Parc.
- ▶ Assurer le développement durable des espaces agricoles et naturels
 - L'agriculture locale
 - développement des circuits courts dans le respect de la saisonnalité
 - projets d'agriculture urbaine initiés par les communes (quartiers fertiles, Terres du Velin...)
 - réflexion sur l'irrigation identifiée comme une condition de réussite, en particulier sur le Biezin
 - l'accès pour tous à une alimentation de qualité (Quartiers Fertiles)...
 - Les espaces naturels,
- ▶ La Trame Verte et Bleue

- aménagement de la Rize (Vaulx-en-Velin et Décines)
- Liaisons vertes sur les communes afin de relier les espaces verts existants et de favoriser la marchabilité de la trame verte et bleue (ex. coulée verte DSide/quartier de la soie, Grand Montout Sud/Nord, quartier champ blanc/centre-ville de Décines...)
- ▶ Réduire les consommations : par la rénovation résidentielle (dans le parc social et les maisons individuelles), par le changement d'équipements (sortie du fioul) et par l'accompagnement à la maîtrise des usages énergétiques dans les bâtiments.
- ▶ Augmenter la production d'énergie renouvelable : par le réseau de chaleur urbain Grande-Île à Vaulx-en-Velin et par la méthanisation des déchets agricoles et d'activité économique.

1.3.4 Alimentation / cuisine centrale intercommunale

- ▶ Réflexion à mener sur les bénéficiaires, de la petite enfance aux personnes âgées.
- ▶ S'appuyant sur le développement de circuits courts d'approvisionnement et les projets d'agriculture urbaine initiée par les communes (Vaulx-en-Velin Décines...)
- ▶ Un traitement de l'alimentation dans toutes ses dimensions : zones de production, alimentation saine, lutte contre le gaspillage, développement du compost, traitement des déchets, éducation au goût, travail sur les contenants...
- ▶ Réflexion technique et logistique :
 - organisation des espaces : légumerie, stockage des denrées alimentaires avec implantation de chambre froide positive et négative,
 - transport
 - nettoyage : passage du jetable au lavable
- ▶ Réflexion sur l'adaptation de l'offre de repas en lien avec les obligations légales : menu végétarien, ...
- ▶ Temporalité importante (cuisines centrales de Décines et Meyzieu en limite de capacité, marché à relancer pour Jonage, démarche à conduire à Vaulx-en-Velin actuellement en marché...).

1.3.5 Habitat et développement urbain

- ▶ Conforter et renforcer les centralités bien desservies tout en accompagnant et encadrant les projets en diffus.
- ▶ Poursuivre le renouvellement urbain sur Vaulx-en-Velin en développant l'attractivité de la commune avec une production de logements en accession libre et abordable : au nord avec le QPV et le projet grande île, au sud avec le Carré de Soie.
- ▶ Initier le projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire du Prainet à Décines-Charpieu pour enrayer le décrochage social du quartier et l'intégrer à la ville, en cohérence avec le projet de territoire Grand Montout Peyssilieu.
- ▶ Accompagnement des copropriétés dégradées, suivi et intervention.
- ▶ Veiller à l'équilibre territorial entre communes, en planifiant au mieux les développements sur les communes de Décines et Meyzieu et en veillant sur ces communes au rattrapage du taux SRU.
- ▶ Confirmer sa fonction au parc social existant sur le bassin de vie et le mettre à niveau par rapport aux enjeux énergétiques.
- ▶ Maintenir une production neuve sur Jonage pour éviter une perte de population (notamment au travers de divisions de terrain).

1.3.6 Carré de Soie

- ▶ Développer une qualité de vie homogène sur l'ensemble du périmètre,
- ▶ Veiller à la couture des nouveaux et anciens quartiers
- ▶ Éviter le décrochage des quartiers anciens en accompagnant et en encourageant leur requalification et en assurant les connexions notamment à Vaulx nord.

1.3.7 Développement responsable

- ▶ Accompagner les dernières implantations sur la ZAC des Gaulnes, (5 ha sur 110 à commercialiser).
- ▶ Envisager la mise en œuvre de nouveaux sites de développement d'activités productives : franges de la Rcade Est, 7 chemins en extension de la ZI des Pivolles et l'accompagnement aux mutations et à la densification dans les Zi existantes.
- ▶ Confirmer le Carré de Soie comme pôle métropolitain pour le développement tertiaire.
- ▶ Poursuivre la reconversion du site de la Mutualité (PUP D-Side) sur Décines en privilégiant la dimension productive et en encadrant les développements tertiaires.
- ▶ Poursuivre la mise en œuvre du projet Grand Montout (salle Aréna, restructuration-requalification du centre commercial de Peyssilieu) dans une vision d'ensemble (schéma de référence).
- ▶ Accompagner la dynamique entrepreneuriale.
- ▶ Favoriser la mixité habitat / activités dans les tissus urbains constitués ou à renouveler.
- ▶ Préserver et conforter l'offre commerciale de proximité dans les centralités urbaines.
- ▶ Maintenir l'agriculture péri urbaine en préservant de l'urbanisation les fonciers agricoles à forte valeur agronomique.
- ▶ L'accès à l'emploi, notamment industriel
- ▶ L'insertion par l'emploi.

1.3.8 Autres sujets transverses prioritaires pour les Maires

- ▶ **Les questions d'aménagement en lien avec le contexte d'attractivité croissante du bassin de vie** nécessitent un accompagnement par la Métropole : il entraîne des besoins croissants en équipements auxquels les communes seules ne peuvent faire face.
- ▶ En matière de prospective démographique et scolaire
 - un outil de prospective est nécessaire
 - la question de **l'adaptation de l'offre de services** est également posée.

2 Présentation des axes stratégiques et sujets de coopérations investis par la CTM sur le mandat, dans le cadre du Pacte de cohérence métropolitain

Les travaux autour du Pacte de cohérence métropolitain, menés en lien étroit avec les Communes, ont permis de préciser **sept axes stratégiques portés par l'exécutif de la Métropole et dont peuvent se saisir les CTM** :

- ✓ Axe stratégique n°1 : Revitalisation des centres-bourgs
- ✓ Axe stratégique n°2 : Éducation
- ✓ Axe stratégique n°3 : Modes actifs
- ✓ Axe stratégique n°4 : Trame verte et bleue
- ✓ Axe stratégique n°5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- ✓ Axe stratégique n°6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité
- ✓ Axe stratégique n°7 : Développement économique responsable, emploi et insertion

Six domaines de coopération, engagés lors du précédent mandat, sont confortés :

- ✓ Domaine de coopération n°1 : Action sociale
- ✓ Domaine de coopération n°2 : Santé
- ✓ Domaine de coopération n°3 : Culture, sport, vie associative
- ✓ Domaine de coopération n°4 : Propreté-nettoie
- ✓ Domaine de coopération n°5 : Politique de la Ville
- ✓ Domaine de coopération n°6 : Maitrise et accompagnement du développement urbain

Les coopérations Métropole-CTM-Communes sont prioritairement concentrées sur ces sujets, pour agir de façon cohérente sur l'ensemble du territoire métropolitain en faveur de la transition écologique et de la justice sociale du territoire. Il n'est pas obligatoire de reprendre les 7 axes dans chaque CTM.

2.1 Présentation des axes et sujets de coopération retenus

Lors de leur réunion du 29/03/2021 sur ce sujet, les maires ont décidé de **se mettre d'accord sur les axes stratégiques et les projets dès avril mai, en parallèle de la PPI**, sans attendre les réponses de la Métropole fin juin. En effet le calendrier du Projet de Territoire est contraint. Des ajustements auront lieu si nécessaire.

Le fil conducteur du Projet de Territoire sera autour de ces 2 axes :

- Le positionnement unique de la CTM Rhône amont, traversée par le fleuve Rhône, au cœur de la trame verte (Grand Parc Miribel Jonage, Biezin...) et bleue avec 44% de la surface d'eau de l'agglomération (avec le canal de Jonage, le ruisseau phréatique de La Rize, l'île de Crépieux Charmy, le plan d'eau du Grand Large, les lacs des Eaux Bleues, des Allivoz, de la Forestière, d'Emprunt...) et d'une agriculture historiquement présente.
- L'accompagnement de la jeunesse au travers de l'éducation (nécessité d'une prospective scolaire) qui pourrait être abordée sous l'angle de
 - l'accès à une alimentation de qualité (de la production agricole en passant par la restauration scolaire jusqu'à la lutte contre le gaspillage et la gestion des déchets)
 - la promotion des enseignements artistiques pour tous, pour que l'achat d'un instrument soit un frein à la pratique.
 - la desserte en modes actifs du collège et futur lycée public Colonel Arnaud Beltrame de Meyzieu pour les Jonageois
 - l'apprentissage au « savoir rouler » pour tous les jeunes et tous modes doux (sauf la marche) grâce à la création d'un cyclodrome.

2.1.1 Les axes stratégiques

La CTM Rhône Amont a souhaité retenir **6 projets recouvrant 4 Axes** visant au renforcement de la coopération Métropole - CTM :

- **Axe 2 // Éducation, sur un projet d'achat mutualisé d'instruments de musique**
- **Axe 3 // Mobilités actives pour optimiser le maillage cyclable du territoire pour permettre aux jeunes de se rendre au collège et futur lycée public Colonel Arnaud Beltrame de Meyzieu, et travailler sur un projet pédagogique de cyclodrome pour développer le savoir rouler pour la jeunesse.**
- **Axe 4 // Trame verte et bleue avec la création d'espaces publics communaux végétalisés de proximité et l'aménagement de la Rize (projet intercommunal).**
- **Axe 5 // L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage avec un projet écosystémique « du champ à l'assiette sans en perdre une miette ».**

2.1.2 Les domaines de coopération

La CTM Rhône Amont pourra si elle le souhaite, par avenant et après validation de la Métropole, adjoindre des projets correspondant aux domaines de coopération du Pacte.

2.2 Identification des projets opérationnels à déployer sur le mandat

Axe Stratégique du Pacte Retenu	Intitulé du projet	Montant TTC financé dans le cadre du PACTE
Axe Stratégique 2 : Éducation	Achat mutualisé d'instruments de musique	500 000 €
Axe Stratégique 3 : Modes Actifs	Conception et mise en œuvre d'un cyclodrome	750 000 €
Axe Stratégique 3 : Modes Actifs	Maillage cyclable intercommunal	710 309 €
Axe Stratégique 4 : Trame verte et bleue	Projet intercommunal d'aménagement de la Rize	750 000 €
Axe Stratégique 4 : Trame verte et bleue	Végétalisation des espaces publics communaux	750 000 €
Axe Stratégique 5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage	Projet de cuisine centrale intercommunale incluant approvisionnement en circuits courts et bio	3 500 000 €
		TOTAL = 6 960 309 €

3 Engagement financier

3.1 Rappel du volet financier du Pacte

Un volet financier est mobilisé dans le cadre du Pacte et des Projets de territoire : **une enveloppe territoriale est ainsi allouée à chaque CTM**, d'un montant global de 200 M€ pour les années 2021 à 2026.

Le premier volet de l'enveloppe territoriale porte sur les **budgets de proximité dédiés à l'aménagement du domaine public dans les communes de la Métropole**, par le Fonds d'initiative communale (FIC) et les Actions de proximité territoriale (PROX). Leur montant total est de 118 millions d'euros pour les années 2021 à 2026.

L'affectation de ces budgets, est **à inscrire dans les grandes orientations de politique publique portées par la Métropole** :

- ✓ Amélioration de la marchabilité et de la cyclabilité : élargir les trottoirs, sécuriser les travées piétonnes, résorber les points noirs, améliorer les revêtements

- ✓ Apaisement de la voirie : permettre à toutes et à tous de faire du vélo dans la Métropole de Lyon, atteindre 2 000 km de voies cyclables en 2026, mettre en accessibilité cyclable 60% des établissements scolaires de la Métropole de Lyon, créer des itinéraires cyclables dans un rayon d'au moins 3 km autour des gares TER, des arrêts de tramway et de métro
- ✓ Ville végétalisée et perméable : végétaliser, débitumer, ombrager, réduire l'imperméabilisation des sols, lutter contre les îlots de chaleur urbain
- ✓ Ville à hauteur d'enfants et amie des familles
- ✓ Des principes de partage de l'espace public : respecter la hiérarchie des modes, affirmer les priorités et rééquilibrer les espaces, favoriser les usages diversifiés de l'espace public

Le second volet de l'enveloppe territoriale, d'un montant de 82 M€, sera dédié au financement des Projets de territoire, permettant la mise en œuvre des priorités métropolitaines. Il viendra **financer des projets s'inscrivant dans les 7 axes stratégiques du Pacte**.

Le volet financier du Pacte porte sur des dépenses d'investissement exclusivement.

3.2 Répartition de l'enveloppe volet 2

Rappel de l'enveloppe financière définie pour Rhône Amont

CTM	Volet 1 de l'enveloppe territoriale		Volet 2 de l'enveloppe territoriale Montant 2021-2026
	Montant de FIC annuel	Montant de PROX annuel	
Rhône Amont	864 567 €	890 083 €	6 960 309 €

La Métropole de Lyon s'engage à financer les actions du projet de territoire de la CTM Rhône Amont à hauteur de **6.960.309 €** répartis de la manière suivante :

Lucien BARGE
Maire de Jonage

Laurence FAUTRA
Maire de Décines-Charpieu

Hélène GEOFFROY
Maire de Vaulx-en-Velin

Christophe QUINIOU
Maire de Meyzieu

Bruno BERNARD
Président de la Métropole de Lyon

4 ANNEXES

4.1 ANNEXE 1 : Déclinaison des projets opérationnels portés par la CTM au sein de fiches-actions

Axe 2 : Éducation achat mutualisé d'instruments de musique			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Rhône Amont	Communes, Conservatoires et écoles de musique associatives, établissements scolaires
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole Cédric VIDAL, Direction de la Culture		Pour la CTM Commune de Commune de	
Responsable opérationnel	Adelaïde Horrein-Beffy	Responsable opérationnel	
Élu référent	Cédric Van Styvendael	Élu référent	
OBJECTIFS			
L'accompagnement de la jeunesse est un axe majeur du Projet de territoire Rhône Amont Travailler sur l'accès à la musique pour tous les enfants sous l'angle éducatif dans les 4 communes, en particulier ceux éloigné des institutions d'apprentissage de la musique pour des raisons économiques et sociales. Amplifier le travail mené dans le Schéma métropolitain des enseignements artistiques en expérimentant dans la CTM Rhône Amont un soutien complémentaire aux interventions existantes de la Métropole (soutien au fonctionnement, aux projets et aux investissements des établissements d'enseignement artistique).			
DESCRIPTION DU PROJET			

	Il s'agit de proposer deux approches complémentaires : - l'acquisition d'instruments de musique mis à disposition gratuitement sur une longue durée à des enfants pour qui l'achat de l'instrument constitue un frein à la pratique, et qui s'inscrivent dans des dispositifs de pratique musicale en milieu scolaire intégrant des objectifs ambitieux d'inclusion sociale (dispositifs de pratique musicale renforcée en milieu scolaire), en élargissant la pratique appliquée aujourd'hui aux enfants des orchestres Démonstrations Lyon Métropole, qui permet aux enfants souhaitant continuer à pratiquer la musique de conserver leur instrument à l'issue du dispositif d'apprentissage qu'ils ont fréquenté, - favoriser l'équipement en instruments de musique et matériels de lieux de pratiques dans les établissements scolaires (même si les instruments peuvent être entretenus par les conservatoires ou écoles de musique), pour des actions sur les temps scolaires et périscolaires (écoles et collèges de la CTM), en favorisant l'accès gratuit à des instruments de musique et la pratique musicale des jeunes, indépendamment du niveau de structuration de l'offre d'enseignement musical dans les quatre communes.
	CALENDRIER DU PROJET
	L'année scolaire 2022-2023 pourrait constituer une première mise en œuvre de cette intervention : - D'ici l'été 2022 : Finaliser le repérage des dispositifs concernés dans les 4 communes (Vaulx : élèves de la CHAM, Meyzieu : orchestre au sein de l'école Prévert, Décines : dispositif périscolaire...) - Installer des parcs instrumentaux affectés aux écoles (conservatoires ou écoles de musique en charge du suivi) - Achat de matériels pour des ateliers de MAO dans les collèges (logiciels, cartes-son, claviers maîtres) - Montage administratif et juridique, modalités et échéances de mise en œuvre - Enveloppe budgétaire affectée - mise en œuvre chaque année du dispositif, en veillant sur la durée du mandat à ce que les quatre communes soient équitablement concernées par l'action. L'ambition est également d'évaluer la pertinence de cette action, pour le cas échéant pouvoir la dupliquer dans d'autres CTM, en prenant appui sur le caractère représentatif de la CTM RA (échantillon de strates et de profils de communes très différents). <i>Niveau de complexité</i> : a priori faible, des besoins sont repérés, des liens existants entre les différents partenaires (Métropole, communes, établissements d'enseignement artistique, écoles et collèges)
	MODALITÉS DE RÉALISATION
	Information des partenaires concernés, préalablement à la mise en œuvre du dispositif Définition du cadre de mise en œuvre (appel à projets, et / ou repérage via les communes et la Métropole...), des modalités de suivi, de versement des aides, d'évaluation...
	MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT

	<i>Coût estimé : 500 K€ sur 2022/2026, soit 100K€ par an.</i> <i>Répartition/affectation de l'enveloppe territoriale 500 K€</i> <i>Mobilisation des services métropole : Direction de la culture (et Direction de l'Éducation pour le lien aux collèges),</i> <i>Mobilisation des services municipaux : Mairies – services éducatifs, culturels et conservatoires en régie directe / écoles de musique associatives.</i>
--	--

Axe 3 : Modes Actifs / Projet de cyclodrôme

MAITRISE D'OUVRAGE		CTM		PARTENAIRES ASSOCIÉS	
Métropole de Lyon					
PILOTAGE DE L'ACTION					
Pour la Métropole			Pour la CTM		
Responsable opérationnel	Matthieu AUBINEAU, Directeur « Services de Mobilités »		Responsable opérationnel	Christophe NOVOTNY	
Élu référent			Élu référent	Christophe QUINIOU	
	OBJECTIFS				
	Préciser le projet de « cyclodrôme » / lieu d'apprentissage et de formation pour la pratique des modes doux autres que la marche à pieds (savoir rouler). Cahier des charges de l'aménagement à préciser (localisation, aménagement et équipements nécessaires, publics cibles, communication/animation,...)				
	DESCRIPTION DU PROJET				
	CALENDRIER DU PROJET				
	MODALITÉS DE RÉALISATION				

	Benchmark en cours de réalisation réunion technique le 08/04/22
MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT	
	<i>Coût estimé :</i> <i>Répartition/affectation de l'enveloppe territoriale : 750 K€</i> <i>Mobilisation des services métropole : Direction mobilisée</i> <i>Mobilisation des services municipaux : Mairie X / Mairie Y</i>

Axe 3 : Modes Actifs / Connexion mode doux Jonage			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		RHONE AMONT	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Amélie GUILLEMAIN	Responsable opérationnel	Christophe NOVOTNY
Élu référent		Élu référent	Christophe QUINIOU
OBJECTIFS			
Finaliser le maillage mode doux à l'échelle de la CTM entre Jonage et Meyzieu			
DESCRIPTION DU PROJET			
Connexion cyclable Jonage / reste de la CTM par le sud de la commune pour désengorger la Route Nationale au nord, et ainsi relier le collège de secteur et le futur Lycée Beltrame de Meyzieu. Approche solidaire des 3 autres maires sur ce point car leurs communes sont suffisamment équipées selon eux.			
CALENDRIER DU PROJET			

MODALITÉS DE RÉALISATION	
	<i>Mise de fond : État des lieux de l'existant pour pistes cyclables et garages à vélo sécurisés, projection des projets à venir</i> <i>Études de terrain</i> <i>Réunion technique le 08/04/22 avec la Subdivision de voirie et les responsables voirie des communes pour étudier des propositions techniques que les maires arbitreront ensuite.</i>
MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT	
	<i>Coût estimé :</i> <i>Répartition/affectation de l'enveloppe territoriale : 710 309 €</i> <i>Mobilisation des services métropole : Direction mobilisée</i> <i>Mobilisation des services municipaux : Mairie X / Mairie Y</i>

Axe 4 // Trame bleue et Verte

VEGETALISATION D'ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

PROJET INTERCOMMUNAL DE LA RIZE

MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Rhône Amont	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	Pascal GOUBIER	Responsable opérationnel	
Élu référent	Pierre ATHANAZE	Élu référent	Christophe QUINIOU
OBJECTIFS			
Conforter la trame verte et bleue, Augmenter la présence d'arbre en ville au plus près des habitations, Lutter contre les ilots de chaleur...			

DESCRIPTION DU PROJET	
	1/ Aménagement de la Rize, projet intercommunal 2/ Création d'espaces végétalisés de proximité communaux ❖ Vaulx-en-Velin : Parc de la Rize : parc d'intérêt communautaire à densifier d'un point de vue végétal, ❖ Décines-Charpieu : Place Henri Barbusse très minérale sur 900m2 agrandissement des fosses existantes pour végétaliser Place Salengro virgule minérale et espace de vie à végétaliser Rue Raspail le long de la piste cyclable sur un linéaire de 800m création de haies bocagères entre la voirie et la piste, en conservant une halte de repos et un stationnement pour l'agriculteur (parcelle joutant). ❖ Meyzieu : Végétalisation des parkings pour lutter contre les ilots de chaleur : - secteur sud est cimetière des Tâches/avenue du Crottay - Parking des Plantées à proximité du GS Cassin - Parking des Servièrès ❖ Jonage : pas de financement sur cet axe
CALENDRIER DU PROJET	
	<i>[Déploiement à court ou à moyen terme Action récurrente ou ponctuelle Niveau de complexité]</i>
MODALITÉS DE RÉALISATION	
	<i>[Études préalables, réunions techniques ...]</i> Subvention d'investissement pour les espaces publics communaux Maitrise d'ouvrage Métropole si espace public métropolitain
MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT	
	<i>Coût estimé :</i> <i>Répartition/affectation de l'enveloppe territoriale 1,5 M€</i> <i>Mobilisation des services métropole : Direction mobilisée</i>

	Mobilisation des services municipaux : Mairie X / Mairie Y
--	--

Axe 5 : Projet « Du champ à l'assiette sans en gaspiller un miette »			
MAITRISE D'OUVRAGE		CTM	PARTENAIRES ASSOCIÉS
Métropole de Lyon		Rhône Amont	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Pour la Métropole Karine LAMBERT		Pour la CTM	
Responsable opérationnel	À venir	Responsable opérationnel	
Élu référent		Élu référent	Christophe QUINIOU
OBJECTIFS			
L'accompagnement de la jeunesse est un axe majeur du Projet de territoire Rhône Amont. La restauration scolaire est essentielle comme outil de promotion de la santé auprès des jeunes, d'accès à une alimentation équilibrée et saine, et vitrine de la transition vers une alimentation durable basée sur le développement de l'agriculture en circuits courts et biologique du territoire. Cet écosystème vertueux intégrera la lutte contre le gaspillage alimentaire.			
DESCRIPTION DU PROJET			
- Création d'une cuisine centrale inter communale à l'échelle des 4 communes - Appui sur les démarches existantes en matière d'agriculture en circuits courts, bio, agro foresterie du territoire et notamment : Terres du Velin (Vaulx en Velin et Décines) dont l'espace test agricole avec le RENATA, Quartier Fertile sur la Grande Ile, le projet du Biézin, les projets PENAP... - Réflexion sur la mutualisation d'équipements avec les collèges ? ex.création d'une cantine régie exemplaire à Césaire Vaulx en Velin ? - Actions pédagogiques autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, optimisation du tri des déchets, mise en place de compostage...			
CALENDRIER DU PROJET			
Déploiement à moyen terme : 3 ans de travaux + ciblage terrain + études préalables Action récurrente Niveau de complexité élevé			

	MODALITÉS DE RÉALISATION
	<i>Étude d'opportunité réalisée</i> <i>Diagnostic du nombre de repas (10 000) et type convive réalisé en CTDG</i> <i>Étude de faisabilité à venir : technique, financière, juridique, calendrier...</i>
	MOYENS ET MODALITES DE FINANCEMENT
	<i>Coût estimé : modélisation de coût par la DPMG en fonction du nombre de repas ? (10M€ hors foncier pour 7 000 repas, ici environ 10 000 donc 14 M€ ??)</i> <i>Répartition/affectation de l'enveloppe territoriale 3,5 M€ dont 0,2 M€ sur études préopérationnelles et foncier</i> <i>Mobilisation des services métropole : Direction Urbanisme et Mobilité / DTEE</i> <i>Mobilisation des services municipaux : Mairie X / Mairie Y</i>

4.2 ANNEXE 2 : Points Saillants / Tableau AFOM

	ATOUTS (endogènes)	FAIBLESSES (endogènes)	OPPORTUNITÉS (exogènes)	MENACES (exogènes)
AXE 1 : Revitalisation des centres-bourgs	Communes présentant le potentiel (nombre d'habitant, transit...) pour avoir des centres-bourgs actifs.	Centralités parfois desservies par des espaces publics flottants	Possibilité de recourir à la SEMPAT	Développement de centres commerciaux de périphérie entrant en concurrence avec le commerce de centralité. Dilution de l'offre commerciale
AXE 2 : Éducation	Deux collèges privés qui permettent de faire en sorte de soulager les collèges publics	Les 3 communes qui ont des collèges ne disposent pas de capacités suffisantes pour accueillir à court ou à moyen terme le potentiel de collégiens domiciliés sur leur territoire Vaulx : démolitions des écoles du Mas du Taureau (Chat perché, Y. Gagarine maternelle et élémentaire), remplacées par d'autres écoles avec un démarrage des projets en 2025.	Meyzieu Futur Lycée Beltrame + Maristes (ouverture 2021 pour les secondes). Vaulx : 3 écoles prévues : - K. Johnson rentrée 2021 (sud) - O. Cartailhac rentrée 2023 (sud) - S. Veil en début de mandat prochain (village) Vaulx : 1 collège est envisagé par la Métropole et il y a une réflexion pour 1 collège et 1 lycée complémentaires.	

AXE 3 : Modes actifs	Un territoire bien desservi par les transports en commun un réseau cyclable bien développé sur Vaulx-en-Velin Décines et Meyzieu	Une saturation de la ligne T3 connexion mode doux à finaliser entre Jonage et Meyzieu	Demande PPI Jonage pour connexion aménagement cyclable notamment relier au futur Lycée de Jonage	Enjeu à relier futur Lycée ZAC des Gaulnes à Jonage par le Nord
AXE 4 : Trame verte et bleue	Forte présence d'espaces naturels et agricoles (59%)	Territoire concerné par les risques : risques d'inondation et risques technologiques	Création d'une liaison verte de l'est lyonnais : lien parc de Parilly – Grand Large (mobilité + corridor écologique)	
AXE 5 : L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage	Présence de nombreuses terres agricoles et d'eau sur le territoire. Projet terre du Velin. Projet « quartiers fertiles » Biézin présence de de deux cuisines centrales : Meyzieu 2475 repas/jour. Décines 1900 repas/jour. Vaulx-en-Velin 5400 repas/jour : prestation externalisée mais la maire de Vaulx-en-Velin est prête à réfléchir à investir sur un projet mutualisé de cuisine centrale Jonage : 30 repas/jour au multi accueil. 75	Accès à l'eau/irrigation Temporalité du projet : cuisine centrale en limite de capacité à Décines, Meyzieu décisions à prendre rapidement.	Création d'une cuisine centrale mutualisée à l'échelle de la CTM répond à des enjeux sociétaux environnementaux financiers... envisager une échelle Inter CTM ? (Chassieu Bron...) Réflexion sur les bénéficiaires (scolaires, personnes âgées, centres sociaux, centres aérés, crèche...) réflexion sur un terrain disponible (Vaulx-en-Velin ou Décines)	Accroissement de la population scolaire dans un contexte démographique en expansion mise en œuvre de la loi Egalim et de la future loi « climat et résilience »

	le mercredi au Centre de Loisirs et pendant les vacances scolaires de 30 (Noël) à 85 repas (juillet)	Jonage : l'accord-cadre à bon de commande attribué à 1 prestataire (repas en liaison froide) arrive à terme le 31/08/21. Une consultation devrait être lancée au printemps pour un nouveau contrat au 1^{er}/09/21	Apports attendus de la Métropole : ingénierie, développement d'outils, partage de bonnes pratiques Terre du Velin : La gouvernance Terre du Velin : implication plus importante nécessaire pour que des projets concrets émergent. Une gouvernance pour le projet Terre du Velin sera à définir et à valider au prochain COPIL Espace-test agricole : régie / espace test agricole à partir de la propriété Crozy. La Métropole lance une réflexion sur conditions de sa faisabilité avec le RENETA (réseau national des espaces test agricoles). La SAFER se mobilise pour identifier environ 5 hectares pouvant être libérés par les agriculteurs en COT à l'horizon printemps 2022. En fonction de l'étude de faisabilité et du dimensionnement de l'espace test, la surface pourra être affinée	
--	---	---	--	--

AXE 6 : Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité	Une forte dynamique immobilière (potentiel de +23000 logements sur le bassin de vie à l'horizon 2030 qui dépasse les objectifs de production du SCOT estimés à 17000)	6 quartiers en politique de la ville et 2 quartiers en veille active		
AXE 7 : Développement économique responsable, emploi et insertion	Cf. (tissu économique dans le diagnostic)	??		

Délégation Valorisation et Modernisation de l'Action Publique

Service Coordination Territoriale

Votre contact :

Anne MOIGNARD, Coordinatrice territoriale Est

amoignard@grandlyon.com